

Charte de recherche de fonds de *diabètevaud*

Préambule

diabètevaud est l'association des personnes vivant avec le diabète dans le canton de Vaud. Elle a pour but de contribuer au bien-être des personnes vivant avec le diabète dans leur vie quotidienne, au suivi et à l'optimisation de leur traitement, ainsi qu'à la défense de leurs intérêts.

La présente charte définit les principes éthiques, les engagements et les pratiques que *diabètevaud* s'engage à respecter dans le cadre de ses activités de recherche de fonds.

1. Principes éthiques

- **Transparence** : *diabètevaud* s'engage à fournir des informations claires et vérifiables sur l'utilisation des fonds collectés, notamment à travers ses rapports d'activité et financiers.
- **Véracité** : les messages de collecte de fonds reflètent fidèlement la réalité des besoins et des actions de l'association, sans exagération ni manipulation.
- **Respect des donateur·ice·s** : les souhaits des donateur·ice·s concernant la destination de leurs dons sont respectés. Chaque don est reçu avec gratitude et les donateur·ice·s sont remerciés, sauf indication contraire de leur part.
- **Protection des bénéficiaires** : dans ses communications, *diabètevaud* veille à respecter la dignité des personnes vivant avec le diabète, évitant toute représentation stigmatisante ou exploitant leur souffrance.
- **Conformité** : l'association se conforme aux lois et réglementations en vigueur en matière de collecte de fonds et de protection des données.

2. Processus de recherche de fonds

- **Identification des besoins** : avant toute démarche de collecte, *diabètevaud* identifie clairement les besoins financiers et métier liés à ses projets et activités.
- **Élaboration de dossiers** : pour chaque projet et activités, un dossier de présentation est préparé, incluant une description du projet, ses objectifs, le public cible, le budget détaillé, le plan de financement et les résultats attendus.

- **Ciblage des bailleurs** : l'association identifie et contacte des bailleurs de fonds dont les priorités et les critères correspondent aux projets et activités proposés, en respectant leurs procédures et délais.
- **Suivi et évaluation** : *diabètevaud* assure un suivi régulier des projets et activités financés, évalue leur impact et communique les résultats aux bailleurs et aux parties prenantes.

3. Engagement envers les donateur·ice·s et partenaires

- **Reconnaissance** : les contributions des donateur·ice·s et partenaires sont reconnues de manière appropriée, en fonction de leur souhait de visibilité ou d'anonymat.
- **Communication** : l'association maintient une communication régulière avec ses donateur·ice·s et partenaires, les informant des avancées des projets et des activités, ainsi que de l'utilisation des fonds.
- **Suivi et transparence financière** : *diabètevaud* met en œuvre des mécanismes de reddition de comptes rigoureux, incluant, si demandé par le bailleur, la production de rapports financiers détaillés et, le cas échéant, la réalisation d'audits externes par des entités indépendantes. Ces pratiques visent à garantir une gestion transparente et responsable des fonds collectés, et à renforcer la confiance des donateur·ice·s.
- **Confidentialité** : les informations personnelles des donateur·ice·s sont traitées avec la plus grande confidentialité et ne sont pas partagées sans leur consentement explicite.

4. Gouvernance et responsabilité

- **Supervision** : le comité et la direction de *diabètevaud* supervisent les activités de recherche de fonds, s'assurant qu'elles sont alignées avec la mission et les valeurs de l'association.
- **Exécution** : la recherche de fonds peut être réalisée par le personnel de *diabètevaud* ou sur mandat d'une personne externe qualifiée et formée dans le domaine, afin de garantir une approche professionnelle et respectueuse des valeurs de l'association.
- **Évaluation** : Les stratégies de collecte de fonds sont régulièrement évaluées et ajustées en fonction des résultats obtenus et des retours des donateur·ice·s.

5. Exclusion de certain·es donateur·ice·s

diabètevaud se réserve le droit de refuser les financements provenant d'entreprises ou de personnes dont les activités, les valeurs ou les objectifs sont en contradiction avec la mission, les valeurs ou l'éthique de l'association. Cela inclut :

- les industries du tabac et de l'alcool ;
- les industries agroalimentaires, de restauration rapide ou de boissons sucrées, sauf si elles montrent un engagement réel en faveur de la santé publique en investissant dans des produits sains, en réduisant massivement le sucre dans tous les produits sans ajouter d'édulcorant ;
- les entreprises liées à l'exploitation de données personnelles ;

- les entreprises ayant une réputation compromise en raison de violation des droits humains ou pratique de travail abusive.

diabètevaud n'exclut pas les entreprises pharmaceutiques, qui sont considérées comme des partenaires potentiels, si elles défendent des intérêts similaires à ceux de *diabètevaud*.

Cette charte vise à garantir que les activités de recherche de fonds de *diabètevaud* sont menées de manière éthique, transparente et efficace, renforçant ainsi la confiance des donateur·ice·s et partenaires, et assurant la pérennité des actions en faveur des personnes vivant avec le diabète dans le canton de Vaud.

Lausanne, le 20 mai 2025.



Léonore Porchet

Présidente



Christophe Berger

Vice-président